

BULLETIN D'INFORMATION FINANCIÈRE

SEPTEMBRE 2015 • VOLUME XXI • NUMÉRO 3

DANS CE NUMÉRO...

Service de facturation Fonds FMOQ Le mode de rémunération mixte	3
L'inflation et le rendement des obligations	4
Les projets de pipelines de l'industrie pétrolière canadienne	7
Planification fiscale de fin d'année	8
Promotion REEE	11
Incorporation, oui ou non ?	12
Brochure 35 ans	13
Survol des marchés financiers	13
Rendements et valeurs unitaires des parts	15
Frais de gestion	15
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	15
Offre globale de produits et services	16
Pour nous joindre	16

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Les marchés boursiers ont été très volatils au troisième trimestre. En juillet, alors que l'été avait assez bien démarré, les Bourses mondiales n'ont pas résisté au ralentissement économique de la Chine ni à l'incertitude entourant un possible redressement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine. La devise chinoise, le yuan, ayant été dévaluée de 1,9 %, il n'en fallait pas plus pour entraîner plusieurs autres devises de pays émergents dans des chutes beaucoup plus marquées. Le Canada a connu, lui aussi, une période de faiblesse, alors que notre économie s'est contractée de 0,8 % au premier trimestre et de 0,5 % au deuxième. Le secteur pétrolier est le principal responsable de ce ralentissement. Il faut toutefois noter que la faiblesse du dollar canadien semble enfin stimuler nos exportations. Cette situation encourageante nous permet d'espérer qu'une reprise soit en cours. D'ailleurs, la création d'emplois au pays demeure tout à fait acceptable depuis le début de l'année. Alors que les marchés financiers abhorrent l'incertitude, le suspense demeure entier quant à une première hausse de taux depuis 2006 par la Réserve fédérale américaine qui a opté pour le *statu quo* le 17 septembre dernier. Force est de constater que la normalisation des taux est lente à démarrer.

DISTRIBUTION DE FIN D'ANNÉE DES REVENUS ET GAINS EN CAPITAL

Comme par les années passées, les Fonds FMOQ procéderont, s'il y a lieu, à la distribution de fin d'année des revenus et gains en capital nets (diminués des pertes en capital). Cette année, nous procéderons à cette distribution le vendredi 18 décembre. Les participants qui souhaiteraient effectuer

des transactions avant la distribution de fin d'année devront donc nous faire part de leur intention avant 10 heures, le 11 décembre. En plus d'accélérer les divers processus de fin d'année, une distribution plus hâtive permet aux participants qui le souhaitent d'effectuer, au cours des dernières semaines de l'année, des transactions sur des titres de portefeuilles comportant des pertes potentielles, et ce, afin de réduire, voire annuler l'impact fiscal de cette distribution. Afin de vous aider dans cette planification fiscale, les montants distribués par part seront disponibles dans notre site Internet (www.fondsfmoq.com) dès le 21 décembre à midi. Nos conseillers peuvent vous guider à cet égard.

COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

Disponible depuis le 1^{er} janvier 2009, le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est un produit d'épargne qui permet de mettre à l'abri de l'impôt les revenus d'un montant cumulatif de 41 000 \$ (5 000 \$ pour les années 2009 à 2012, 5 500 \$ pour les années 2013 et 2014, 10 000 \$ en 2015). Contrairement à un REER, les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt; en contrepartie, les retraits ne sont pas imposables et peuvent être redéposés dès l'année suivante.

Si vous n'avez pas encore ouvert un CELI, ou si vous en possédez un, mais que vous n'y avez pas déposé d'argent, il est toujours temps de le faire, car les cotisations inutilisées s'accumulent. Ainsi, si vous étiez âgé de 18 ans ou plus le 1^{er} janvier 2009, vos droits de cotisation totalisent 41 000 \$. Si votre CELI est déjà ouvert et que vous y avez investi vos premiers 41 000 \$, vous pourrez y déposer un montant additionnel de 10 000 \$ à compter du 1^{er} janvier 2016. Nous sommes en mesure de recevoir dès maintenant vos instructions de retrait bancaire ou de transfert de votre épargne non enregistrée de 2016 de même que vos chèques. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller.

DE NOUVEAU EN TOURNÉE

Cette année encore, nous participerons à toutes les assemblées des associations affiliées à la FMOQ ainsi qu'à tous les congrès de formation continue qui se tiendront au cours de la période automnale. Au plaisir de vous y voir !

À VOTRE RENCONTRE

2

Nous poursuivons aussi notre service en région à l'extérieur des grands centres de Montréal et de Québec. Dans le cadre de ce programme, nos conseillers se déplacent régulièrement dans les différentes régions du Québec où ils vont à la rencontre des participants aux Fonds FMOQ et des médecins, après les avoir informés à l'avance (courrier ou courriel) afin de fixer un rendez-vous. Saisissez cette occasion !

SALON VISION 2015

Nous participerons aussi à la 36^e édition du Salon Vision de l'Association des optométristes du Québec avec qui nous avons une entente de partenariat. L'événement se tiendra les 27 et 28 novembre prochain au Palais des congrès de Montréal. Nous invitons les membres de l'Association à s'arrêter à notre kiosque afin d'y rencontrer nos conseillers. Au plaisir d'échanger avec vous !

PROGRAMME DE CONFÉRENCES LA SAISON HIVER-PRINTEMPS 2016

Notre programme de conférences sur divers sujets de nature économique et financière jouit d'une popularité qui ne se dément pas. La saison 2016 débutera donc en janvier prochain avec une première conférence sur les perspectives économiques. Le programme détaillé sera disponible à la fin de novembre 2015. Nous espérons vous accueillir en grand nombre à ces activités.

Si vous ne pouvez pas assister à ces présentations, vous pouvez les visionner dans le portail CyberStudio Fonds FMOQ. Vous n'avez qu'à vous rendre dans notre site Internet (www.fondsfmq.com), cliquer sur l'icône « CyberStudio » et suivre les instructions. Vous y découvrirez aussi de nombreuses autres conférences.

ENREGISTREMENT DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES

Les règles de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont très claires. Lorsque nous acceptons de prendre vos transactions par voie téléphonique, nous devons :

- 1) nous assurer que vous avez consenti à une telle procédure par le biais d'une entente préalable ; pour ce faire, nous vous demandons de remplir et

de signer le *Formulaire d'autorisation limitée* recommandé par l'Institut des Fonds d'investissement au Canada (IFIC) ; la plupart de nos clients l'ont déjà fait, mais si ce n'est pas votre cas, vous pouvez retrouver ce document sur notre site Internet (www.fondsfmq.com) ou le demander à votre conseiller ;

- 2) mettre en place des procédés (électroniques ou manuels) d'enregistrement et de conservation des instructions (verbales ou écrites) données par les clients pour l'exécution des opérations.

Afin d'être en mesure de conserver les instructions verbales de nos clients, nous avons implanté un système d'enregistrement des conversations téléphoniques de nos conseillers. En plus de répondre aux exigences réglementaires, ce système nous permet, au besoin, de vérifier l'exactitude d'une transaction, de nous assurer du respect systématique des règles de conformité ainsi que de la justesse des recommandations de nos conseillers, et d'améliorer la qualité de notre service à la clientèle dans son ensemble.

MÉDECINS À TARIF HORAIRE OU À HONORAIRES FIXES

Un nouveau mode de rémunération (mode mixte) incluant la facturation d'actes à la RAMQ s'offre à vous*.

En plus de nos services d'Agence de facturation, nous vous offrons l'accès à une interface de transmission des données de facturation et à une tarification tout à fait adaptées à ce nouveau mode de rémunération.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS POUR EN SAVOIR DAVANTAGE.

* Depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les secteurs de pratique en Santé publique et en Santé et sécurité au travail (voir Infolettre n° 052 du 10 juin 2015 sur www.ramq.gouv.qc.ca) et à compter du 1^{er} novembre 2015 pour les autres secteurs de pratique (voir Infolettre n° 052 et une autre Infolettre à venir d'ici le 1^{er} novembre 2015 sur www.ramq.gouv.qc.ca).

SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

www.fondsfmq.com  



Une filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et une agence de facturation dûment accréditée auprès de la RAMQ

SERVICE DE FACTURATION FONDS FMOQ

LE MODE DE RÉMUNÉRATION MIXTE

Comme mentionné dans le numéro précédent, nous avons développé une interface Internet qui permet la transmission des données de facturation d'une façon simple et conviviale. Cette interface comprend des gabarits de factures qui tiennent compte du lieu de pratique.

Comme vous le savez, depuis le 1^{er} juillet dernier, les médecins omnipraticiens œuvrant en santé publique ainsi qu'en santé et sécurité du travail sont admissibles au nouveau mode de rémunération mixte. Aussi, pour répondre aux besoins de ces professionnels, nous avons adapté notre interface en y ajoutant un nouveau gabarit qui répond précisément à cette nouvelle opportunité.

Élaborée dans le but de simplifier le plus possible la tâche des médecins, notre interface ne requiert qu'un minimum d'informations sur les plages horaires travaillées ou de garde ainsi que sur les actes effectués donnant droit aux suppléments d'honoraires. Elle le fait d'ailleurs très simplement, c'est-à-dire sans calcul de pourcentage, sans code d'établissement, sans plage horaire, sans modificateur, sans montant d'honoraires à facturer ni aucune autre tracasserie administrative à exécuter. En pratique, c'est le système qui détermine et ajoute ces divers éléments à la demande.

Toutes les factures ainsi créées sont l'objet d'une vérification par notre personnel expérimenté, et ce, avant leur transmission à la RAMQ. En plus des divers rapports clairs et précis produits pour les médecins, un suivi rigoureux des paiements garantit que les professionnels reçoivent **toutes les sommes qui leur sont dues**.

Compte tenu du nombre de médecins admissibles depuis le 1^{er} juillet dernier à notre service de facturation, nous sommes d'ores et déjà convaincus d'être **la plus importante agence engagée dans la facturation du mode de rémunération mixte**. De plus, en raison de notre proximité avec la FMOQ, cette concentration de clients permet à ces derniers de bénéficier de **la meilleure expertise disponible sur le marché**.

Afin de répondre aux besoins des autres médecins omnipraticiens qui deviendront admissibles au nouveau mode mixte de rémunération le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre prochains, nous sommes déjà à développer les gabarits de facturation qui leur permettront de bénéficier de la simplicité et de la convivialité de notre interface Internet. N'hésitez pas à communiquer avec notre service de facturation afin d'obtenir de plus amples renseignements.

REGROUPEMENT AVEC L'AGENCE DE FACTURATION KARINE HAWKINS

Afin de mieux servir l'ensemble des membres de la communauté médicale québécoise en matière de facturation des honoraires professionnels auprès de la RAMQ, l'Agence de facturation Karine Hawkins, qui jouit d'une excellente réputation dans le marché, s'est jointe, le 1^{er} septembre dernier, à la société Services accessoires Fonds FMOQ inc. Par la même occasion, M^{me} Karine Hawkins est devenue une employée à temps plein de la Société.

En plus de bonifier l'expertise de la Société, ce regroupement permet de mieux servir les clients des deux agences et l'ensemble des clientèles des deux sociétés concernées. Il permet aussi à la société Services accessoires Fonds FMOQ inc. de se classer dans le **Top 10 des agences de facturation servant les médecins omnipraticiens du Québec**.



L'INFLATION ET LE RENDEMENT DES OBLIGATIONS

4

Les récents et spectaculaires soubresauts enregistrés par les marchés boursiers, de même que l'incertitude grandissante entourant les perspectives mondiales relatives à la croissance économique, poussent certains investisseurs à revoir leurs stratégies de placement et à s'intéresser davantage aux produits d'investissement moins risqués, comme les obligations ou les fonds obligataires.

Ce réflexe cyclique est bien humain. En effet, lors des périodes de turbulences boursières, certains épargnants ou investisseurs préfèrent s'en remettre aux vertus des véhicules de placement censés assurer la protection intégrale des actifs investis, tout en garantissant des revenus d'intérêt prédéterminés, ce que permettent les obligations ou les fonds obligataires.

Un exemple : lorsque vous achetez une obligation de 100 \$ assortie d'un taux d'intérêt annuel de 2 %, sous réserve de l'absence de variations dans les taux d'intérêt du marché¹, vous devriez pouvoir récupérer, 12 mois plus tard, votre mise de fonds initiale en plus du rendement du taux d'intérêt de 2 %, soit un total de 102 \$.

À l'échéance de ce terme de 12 mois, votre rendement nominal aura donc été de 2 \$. Il s'agit toutefois d'un rendement sur papier (ou d'un rendement théorique), car il faut tenir compte, à l'échéance de 12 mois de votre obligation, des effets de la progression de l'inflation sur ce rendement au cours de la même période ; c'est ce qu'on appelle le calcul du rendement réel.

Si l'inflation progresse à un rythme de 1 % durant le terme d'un an de votre obligation portant un taux d'intérêt de 2 %, votre rendement réel sera de 1 %. Ceci signifie que le pouvoir d'achat de 100 \$ permis par la somme investie sera de 101 \$, une fois l'inflation prise en compte.

En revanche, si l'inflation progresse à un rythme de 3 % durant l'année, votre rendement réel sera de -1 %. C'est donc dire que le pouvoir d'achat de votre placement de 100 \$ ne sera plus que de 99 \$, compte tenu de l'inflation.

UN ÉCART FAVORABLE AUX OBLIGATIONS

Historiquement, les obligations ont généré des rendements supérieurs aux taux d'inflation. Comme l'indiquent les données ci-dessous, depuis 1980 en moyenne, le rendement à échéance d'une obligation canadienne de 5 ans a dépassé de 3 % le taux d'inflation.

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Inflation	12,2 %	11,3 %	8,2 %	5,5 %	3,5 %	4,4 %	4,0 %	4,0 %	4,3 %	5,5 %
Taux 5 ans	12,5 %	15,2 %	10,4 %	11,0 %	10,9 %	9,2 %	8,6 %	9,8 %	10,3 %	9,8 %
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Inflation	6,9 %	1,6 %	2,0 %	1,3 %	0,6 %	1,6 %	2,2 %	1,1 %	0,7 %	2,2 %
Taux 5 ans	10,3 %	7,9 %	7,3 %	5,7 %	9,0 %	6,6 %	5,4 %	5,3 %	4,8 %	6,1 %
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Inflation	3,0 %	1,4 %	4,5 %	1,3 %	1,9 %	2,8 %	1,1 %	2,2 %	1,1 %	1,9 %
Taux 5 ans	5,3 %	4,7 %	4,1 %	3,9 %	3,7 %	3,9 %	4,0 %	4,0 %	1,7 %	2,7 %
	2010	2011	2012	2013	2014	2015				
Inflation	2,3 %	2,5 %	0,5 %	1,2 %	1,5 %	1,3 %				
Taux 5 ans	2,5 %	1,3 %	1,4 %	1,9 %	1,3 %	0,8 %				

En achetant ces titres, on pouvait s'attendre à obtenir un rendement intéressant et à voir son pouvoir d'achat croître avec le temps. La situation est toutefois différente depuis quelques années. En effet, depuis la crise financière de 2008, il n'est pas rare de voir le rendement des obligations sous le niveau d'inflation. D'ailleurs, au 15 septembre 2015, le rendement à échéance d'une obligation canadienne de 5 ans était de 0,75 %, tandis que l'indice des prix à la consommation était de 1,3 %, pour un rendement réel négatif de -0,55 %.

C'est pour cette raison que nombre de gestionnaires de portefeuilles affirment que les obligations sont surévaluées depuis quelque temps déjà.

LA BANQUE DU CANADA

La Banque du Canada rappelle que, depuis 1914, l'inflation a progressé à un taux annuel moyen de 3,09 % qui tient cependant compte des périodes de très forte inflation ayant caractérisé les 101 dernières années, siècle au cours duquel ont eu lieu les première et seconde guerres mondiales de même que le premier grand choc pétrolier des années 1970.

[...] NOTRE BANQUE CENTRALE SUIT UNE POLITIQUE MONÉTAIRE DONT LES CIBLES TRÈS STRICTES D'INFLATION NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉPASSÉES.

Depuis 20 ans toutefois, notre banque centrale suit une politique monétaire dont les cibles très strictes d'inflation ne doivent pas être dépassées. L'institution vise un taux annuel d'inflation qui doit se situer entre 1 % et 3 %. Dès que l'inflation menace de progresser au-delà du seuil de 3 %, la banque augmente les taux d'intérêt afin de ralentir la croissance et d'éviter une surchauffe de l'activité économique.

Cette politique monétaire fonctionne, car depuis deux décennies, le taux d'inflation annuel moyen a été contenu à 1,87 % et même ramené à 1,74 % au cours des 10 dernières années, décennie durant laquelle un taux d'inflation négatif a été enregistré une seule année.

DIVERSIFIER SON PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Puisque les obligations gouvernementales peinent aujourd'hui à dépasser l'inflation, l'investisseur pourrait être tenté d'inclure, dans son portefeuille d'obligations, des titres de grandes compagnies, en l'occurrence des obligations de sociétés.

À l'instar des obligations gouvernementales, les obligations de grandes sociétés sont des titres d'emprunt relativement sûrs, car elles sont basées sur la capacité de rembourser des compagnies émettrices. De surcroît, les obligations de société donnent généralement un taux d'intérêt légèrement plus élevé que les obligations gouvernementales. Les investisseurs plus téméraires peuvent même se tourner vers des obligations à rendement élevé (ou obligations de pacotille), mais le risque de défaut de paiement sera alors accru.

En conséquence, pour l'investisseur qui cherche à allier la sécurité à la croissance du capital, il peut s'avérer avantageux de diversifier son panier d'obligations, en se rappelant toutefois que les meilleurs dosages sont ceux qui sont le moins explosifs. Il existe aussi – faut-il le préciser ? – des fonds obligataires qui effectuent ce travail de sélection au bénéfice de l'investisseur.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller des Fonds FMOQ pour toute question relative à la répartition de votre portefeuille et, de façon particulière, sur la composition de la partie de celui-ci devant être investie en titres à revenu fixe.

¹ Les obligations sont généralement émises pour des périodes de plusieurs années au terme desquelles vous devriez pouvoir récupérer leur valeur nominale. Au cours de ces années, la valeur marchande de vos obligations variera en fonction de l'évolution des taux d'intérêt courants. S'ils montent, cette valeur baissera, car les intérêts versés par rapport à l'investissement réalisé seront moindres que ceux des nouvelles obligations émises. À l'inverse, si les taux courants baissent, cette valeur augmentera, car les intérêts versés par rapport à l'investissement réalisé seront supérieurs à ceux des nouvelles obligations. De plus, étant donné que les taux courants varient constamment (sauf si l'on achète les obligations d'un émetteur la journée même de leur émission), il est rare que l'on paie exactement leur valeur nominale. Aux fins de l'illustration, on suppose dans ce cas-ci que l'obligation est achetée à sa valeur nominale (100 \$), qu'elle est d'une durée d'une seule année et qu'elle est conservée jusqu'à son échéance.



6

LE TEMPS,
C'EST AUSSI
DE L'ARGENT...

CONFIEZ-NOUS
CELUI CONSACRÉ
À LA FACTURATION
DE VOS HONORAIRES.

SERVICE DE FACTURATION
514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

LES PROJETS DE PIPELINES DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE CANADIENNE

Fin septembre, le secteur pétrolier représente 18,6 % de l'indice phare de la Bourse canadienne, le S&P/TSX. La chute du prix du pétrole et ses effets sur l'évaluation boursière des sociétés concernées ont été l'une des principales causes de la contre-performance de cet indice au cours de la dernière année. Toutefois, au-delà des variations à court ou à long terme du prix du pétrole, et bien que le Canada possède les troisièmes plus importantes réserves connues de pétrole au monde, l'avenir de l'industrie canadienne, à moyen terme, repose sur sa capacité à trouver des débouchés pour ses produits. Nonobstant le débat sur l'à-propos d'exploiter ou non des ressources fossiles non renouvelables et sur les impacts environnementaux de leur consommation, cet article vise uniquement à attirer l'attention des lecteurs sur un volet de cette industrie qui est susceptible d'influer de façon importante sur la croissance et la rentabilité de cette dernière.

7

La production de pétrole au Canada est présentement d'environ 4 millions de barils par jour et elle devrait croître pour atteindre approximativement 5,5 millions de barils par jour en 2018-2019. Cette hypothèse de croissance est réaliste, car seuls les projets déjà en cours de sociétés solides et viables sont considérés.

À l'heure actuelle, les pipelines en place peuvent servir la totalité de la production canadienne, mais ils ne sont pas en mesure de soutenir la croissance à venir. En conséquence, à défaut de construire de nouvelles infrastructures de distribution, le Canada se retrouverait en surplus de production et incapable de livrer son pétrole.

En ce qui concerne les projets en cours, les deux plus importants sont ceux de TransCanada (Oléoduc Énergie Est et Keystone XL). Le premier aurait une capacité de 1,1 million de barils par jour (dont 0,9 million déjà sous contrat), tandis que le second serait légèrement moindre. L'approbation de l'un ou l'autre de ces projets devrait permettre d'assurer l'équilibre entre la production et la capacité de transport. Par contre, si aucun des deux projets ne devait recevoir l'aval des autorités, il y aurait probablement une pression à la baisse sur le prix du pétrole canadien, car la production dépasserait alors la capacité de transport. Si les deux projets devaient être approuvés, il y aurait une pression à la hausse sur le prix du pétrole canadien.

Advenant la mise en service du pipeline de TransCanada (Oléoduc Énergie Est) prévue pour la fin de 2019 ou de 2020, il serait alors possible de transporter environ 18 % de la production canadienne, soit près d'un million de barils par jour sur une production d'un peu plus de 5,5 millions. Selon le promoteur de ce projet, le Canada ne serait plus contraint d'importer quotidiennement plus de 85 % de ses besoins en pétrole brut, alors que le pays possède les troisièmes plus importantes réserves de pétrole au monde.

Quant aux quatre autres projets de pipelines, deux d'entre eux (Enbridge Line 3 et Alberta Clipper) sont presque assurés de pouvoir aller de l'avant, pour un total d'environ cinq cent mille barils par jour, tandis que la réalisation des deux autres (Trans Mountain et Northern Gateway) s'avère incertaine.

En attendant les décisions des autorités concernées, les acteurs de l'industrie ne sont pas à cours d'inventivité, comme l'a récemment rapporté le journaliste Michel Morin¹. En effet, depuis le mois d'avril dernier, plus de 2 millions de barils de pétrole albertain ont été acheminés à la raffinerie Suncor, dans l'est de Montréal, par le biais d'un transfert par pipelines jusqu'à l'État du Texas (É.-U.), pour être ensuite pris en charge dans le golfe du Mexique par des pétroliers qui ont remonté l'océan Atlantique et le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'un parcours de plus de 10 000 kilomètres.

¹ MORIN, Michel. « Du pétrole albertain sur le fleuve », *Le Journal de Montréal*, 28 août 2015, p. 9.



PLANIFICATION FISCALE DE FIN D'ANNÉE

8

À LA VEILLE DE TOURNER LA DERNIÈRE PAGE DE L'ANNÉE 2015, VOICI QUELQUES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT POUR BIEN VOUS PRÉPARER SUR LE PLAN FISCAL.

ENFANTS

• Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

En cotisant 2 500 \$ durant l'année civile, il est possible de tirer le maximum des incitatifs gouvernementaux (subvention de 20 % du gouvernement du Canada et de 10 % du gouvernement du Québec, au minimum).

Il est également possible de rattraper, une année à la fois, les subventions pour toutes les années où le maximum n'a pas été obtenu depuis la naissance de l'enfant.

Rappel important – Les cotisations faites en début d'année profiteront davantage des subventions et du report d'impôt sur les rendements.

• Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE)

Il faut s'assurer d'être bel et bien inscrit pour recevoir cette prestation, car son versement n'est pas automatique.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le gouvernement fédéral verse aux familles les prestations suivantes :

Enfant de moins de 6 ans : 160 \$/mois

Enfant de 6 à 17 ans : 60 \$/mois

CRÉDITS D'IMPÔT LIÉS À DES DÉPENSES ADMISSIBLES

• Crédit d'impôt pour activités physiques ou artistiques des enfants

Il est possible de réclamer un crédit d'impôt non remboursable sur les dépenses admissibles de 1000 \$ maximum, engagées pour des activités physiques ou artistiques d'un enfant de moins de 16 ans. Au Québec, les dépenses admissibles sont limitées à 200 \$; et le crédit d'impôt en question n'est pas disponible si le revenu familial dépasse 131 260 \$.

• Crédit d'impôt pour frais de scolarité

Les frais d'examen nécessaires à l'obtention d'un statut professionnel, ceux d'un permis ou d'une licence (l'admission au Collège des médecins en est exclue), de même que les frais accessoires (matériel d'examen, carte d'identité, etc.), sont admissibles.

• Crédit d'impôt pour frais médicaux

Le devancement de frais médicaux importants en fin d'année permet de bénéficier d'une économie fiscale dès la production des déclarations d'impôt.

• Crédit d'impôt pour activités des aînés

Revenu Québec accorde ce nouveau crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 40 \$ par année aux personnes de 70 ans ou plus, à faible ou à moyen revenu (40 000 \$ maximum en 2015, indexé par la suite), qui s'inscrivent à des programmes d'activités reconnus. Le crédit est égal à 20 % du moins élevé des montants suivants : 200 \$ **ou** le total des dépenses admissibles payées dans l'année par le particulier ou la personne qui est son conjoint au moment du paiement.





• Crédit d'impôt pour dons de bienfaisance

Les dons peuvent être faits en liquidités ou en titres admissibles (actions, obligations ou fonds de placement). L'utilisation de ces derniers s'effectue sans inclusion du gain en capital au revenu, ce qui est préférable à la vente de titres dans le but de générer des liquidités avant de les verser.

En avançant dès la fin de l'année 2015 les dons prévus pour le début de 2016, il est possible de bénéficier plus rapidement du crédit d'impôt et d'obtenir un taux de crédit supérieur après un total de plus de 200 \$ (Canada : 29 % plutôt que 15 % et Québec : 24 % au lieu de 20 %).

Rappel important – Depuis le 21 mars 2013, un crédit supplémentaire peut être obtenu à certaines conditions.

• Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire pour les particuliers de 65 ans et plus et personnes handicapées

Le gouvernement du Canada introduit un crédit d'impôt de 15 % sur les dépenses admissibles (maximum de 10 000 \$) pourvu que la rénovation ou la modification du logement admissible permette une plus grande mobilité ou sécurité (pour plus d'information, consultez le site de l'Agence du revenu du Canada au www.cra-arc.gc.ca).

PERSONNES HANDICAPÉES

• Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Les personnes admissibles au crédit d'impôt pour personne handicapée tirent le maximum des incitatifs gouvernementaux en cotisant idéalement en début d'année.

Rappel important – Il est possible de réclamer les subventions depuis la création du régime, en 2008.

RÉGIMES FISCAUX

• Contribution au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) du conjoint

Il est important de planifier les retraits d'un REER en tenant compte de la règle des « trois 31 décembre ». En d'autres mots, les cotisations au REER d'un conjoint doivent y demeurer au moins trois 31 décembre consécutifs, sans quoi les retraits qui y sont effectués doivent être inclus dans les revenus du cotisant.

Contribuer au REER du conjoint avant la fin de l'année permet de compter un premier 31 décembre dans le dénombrement des trois prévus à la règle.

• 71 ans en 2015? Dernière cotisation au REER

Les REER des personnes qui atteignent l'âge de 71 ans cette année doivent être transformés avant le 31 décembre prochain. C'est donc leur dernière chance de contribuer dans un REER à leur nom, car il ne leur sera plus possible d'y cotiser durant les 60 premiers jours de la nouvelle année (c'est-à-dire entre le 1^{er} janvier et le 29 février 2016).

Des revenus gagnés en 2015 justifient de faire en décembre une cotisation excédentaire au REER qui sera soumise à un impôt spécial de 1 % pour un mois seulement et qui deviendra déductible dès janvier prochain. Ce faisant, il est possible d'obtenir un remboursement d'impôt supérieur à l'impôt spécial.

Rappel important – Il ne faut pas oublier de tenir compte du solde de cotisations excédentaires déjà accumulées, si tel est le cas.

• Transformation de vos REER si vous avez atteint 71 ans en 2015

Utiliser l'âge du conjoint le plus jeune pour établir le retrait minimal du fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) permet de réduire les retraits obligatoires.

- **FERR – versement minimum 2015**

En avril dernier, le gouvernement fédéral a abaissé substantiellement les retraits obligatoires pour le FERR. Exceptionnellement, pour l'année 2015, et ce, jusqu'au 29 février 2016, un détenteur pourra remettre dans son FERR l'excédent (montant retiré en trop) afin de réduire le revenu imposable.

- **Planification des retraits du FERR en 2015**

Si des retraits importants sont prévus en 2015, il faut vérifier la pertinence de les répartir sur les années fiscales 2015 et 2016 afin de bénéficier de paliers d'imposition inférieurs et de réduire les impacts sur la pension de sécurité de la vieillesse (PSV).

Les personnes qui remboursent déjà complètement leur PSV devraient envisager de devancer les retraits prévus en 2016.

- **Cotisation au compte d'épargne libre d'impôt (CELI)**

La cotisation pour 2015 est fixée à 10 000 \$. Depuis la création du CELI, en 2009, il est possible d'y avoir versé une somme totale de 41 000 \$ (4 années x 5 000 \$ + 2 années x 5 500 \$ + 1 année x 10 000 \$).

Rappel important – Les sommes non versées sont cumulatives et peuvent être cotisées en tout temps. Le montant retiré peut être réinvesti l'année suivant le retrait.

PLACEMENTS

- **Utilisation des gains ou pertes en capital**

La révision des portefeuilles de placements non enregistrés est d'autant plus opportune qu'elle permet de tirer le meilleur parti des gains et des pertes en capital.

Les pertes en capital d'une année doivent être appliquées contre les gains en capital réalisés durant la même année d'imposition. L'excédent de pertes en capital deviendra alors une perte nette en capital qui pourra être reportée contre des gains en capital imposables nets des trois dernières années (2012, 2013 et 2014) ou conservée pour réduire les gains en capital des années futures.

La perte en capital deviendra toutefois une perte apparente si la personne dispose d'un bien à perte et qu'elle, son conjoint ou une société contrôlée par l'un des deux, achète un bien identique dans les 30 jours précédant ou suivant la disposition initiale. La perte refusée sera ajoutée au coût fiscal du nouvel acquéreur, ce qui signifie que le bénéfice fiscal surviendra uniquement lorsque ce dernier disposera du bien.

- **Transfert des pertes latentes entre conjoints**

Moyennant un minimum de planification, il est possible de faire en sorte qu'une personne dont le taux d'imposition marginal est supérieur à celui de son conjoint puisse utiliser les pertes latentes de ce dernier contre ses propres gains en capital.

- **Achat de fonds de placement non enregistrés**

Évaluer la pertinence de reporter l'achat en début d'année pour éviter les distributions de fin d'année. À vous de vérifier la date de distribution auprès de votre fournisseur de fonds.

- **Important gain en capital à réaliser**

Retarder la transaction en début d'année pour bénéficier d'un report d'impôt pouvant atteindre 16 mois.

AUTRES

- **Frais de placement – Cotisations professionnelles**

Les paiements doivent être impérativement faits avant la fin de l'année pour pouvoir être déduits des revenus.

- **Frais d'entretien d'immeubles locatifs**

Il est opportun de devancer les frais les plus importants afin de les déduire des revenus locatifs ou d'amorcer leur amortissement fiscal dès 2015.

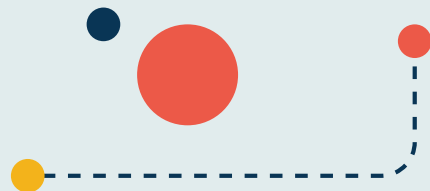
- **Acomptes provisionnels**

Si les montants versés diffèrent de ceux prévus sur les avis reçus, il faut vérifier de nouveau les calculs et s'assurer que les revenus ne sont pas supérieurs à l'évaluation de l'Agence du revenu du Canada ni à celle de Revenu Québec. À défaut de le faire, on s'expose à des pénalités et des intérêts coûteux qui ne sont pas déductibles d'impôt.

- **Impôt minimum de remplacement**

En cas de solde d'impôt minimum à récupérer, il faut s'assurer que les impôts exigibles seront suffisants si 2015 est la septième et dernière année pour récupérer le solde dû.

En terminant, nous vous invitons à consulter nos conseillers pour obtenir de plus amples renseignements sur la fiscalité relative aux divers produits financiers disponibles sur le marché, ou pour discuter de toute question de nature économique ou financière. Les quelques minutes consacrées à cette démarche vous seront assurément très profitables !



VOICI UNE PROMOTION JUSTE À TEMPS POUR VOTRE MAGASINAGE DES FÊTES...

D'ici au 18 décembre 2015, lorsque vous ouvrirez un **nouveau** régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour un enfant qui vous est cher, nous bonifierons son compte de 100 \$, en autant que vous y versiez un minimum de 1 000 \$ dès l'ouverture.

Ce nouveau compte servira de « tirelire » à l'enfant et vous pourrez continuer d'y verser d'autres cadeaux au cours des prochaines années. Les sommes ainsi déposées fructifieront à l'abri de l'impôt et seront bonifiées par des subventions des gouvernements fédéral et provincial. Un jour, ce pécule servira à financer les études postsecondaires de cet enfant, de quoi faire durer longtemps la magie de Noël.

*Le REEE :
un cadeau de Noël
plein de bon sens et
de bons sentiments.*



FONDS **FMOQ**
CONSEIL ET INVESTISSEMENT



INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq (5) prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir ?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- Après avoir versé annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$?

VOTRE SOCIÉTÉ EST DÉJÀ CONSTITUÉE ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale.

Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance-vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

SI VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE RÉPONDRE À UNE DE CES QUESTIONS, OU SI VOUS AVEZ UN DOUTE QUANT AUX RÉPONSES À CERTAINES D'ENTRE ELLES, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER. CETTE DÉMARCHÉ AVISÉE VOUS PERMETTRA DE FAIRE DES CHOIX JUDICIEUX.



**VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE**

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR et CELI autogérés
Compte au comptant
Courtage de plein exercice**

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
et Fonds canadien de protection des épargnants

**SOCIÉTÉ
DE GESTION
PRIVÉE
DES FONDS
FMOQ INC.**

**POUR UNE OFFRE
SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT
AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

**GESTION PRIVÉE
FONDS FMOQ**

BROCHURE 35 ANS DES FONDS FMOQ



Nous avons récemment célébré les 35 ans du premier Fonds FMOQ, le Fonds omnibus. Pour souligner l'occasion, une brochure qui retrace l'histoire de nos sociétés a été produite.

Il est maintenant possible d'en obtenir un exemplaire. Pour ce faire, il suffit de nous téléphoner au 514 868-2081 ou, sans frais, au 1 888 542-8597.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'économie américaine continue d'être la locomotive de la croissance mondiale. Le produit intérieur brut (PIB) des États-Unis s'est accru de 3,9 % au deuxième trimestre de 2015. La croissance de l'emploi, les faibles taux d'intérêt et le bas prix de l'essence favorisent l'augmentation des dépenses de consommation. Soulignons qu'aux États-Unis, la consommation totalise environ 70 % du PIB. Toutefois, le secteur manufacturier américain est affecté par la force du dollar et la faible croissance économique outre-mer. Malgré la forte demande interne, l'économie américaine n'est donc pas totalement à l'abri du contexte international.

Après une légère contraction au cours des deux premiers trimestres, qu'il est convenu d'appeler une récession technique, l'économie canadienne a montré des signes de croissance au cours de l'été. En effet, le ralentissement est concentré dans le secteur de l'énergie. Les autres secteurs industriels affichent une hausse importante des exportations, profitant ainsi de la faiblesse du dollar canadien. Les dépenses de consommation des Canadiens connaissent tout de même une bonne croissance, grâce aux faibles taux d'intérêt, à la création de nouveaux emplois et à la résilience du marché immobilier.

Depuis plusieurs mois, les autorités chinoises ont fait état des efforts de transformation de leur économie : on veut faire passer le pays d'une économie axée sur l'exportation à une économie dont la base sera la consommation. C'est un défi de taille qui implique une période de transition durant laquelle le rythme de croissance diminuera. Ainsi, selon le Fonds monétaire international, la croissance du PIB chinois, de 7,3 % en 2014, pourrait passer à 6,3 % à la fin de 2016.

Au cours de l'été, à la suite de la chute des cours sur les Bourses chinoises et face à des statistiques de croissance qui s'annonçaient inférieures aux prévisions, les autorités chinoises ont décidé de dévaluer leur devise. Par conséquent, les marchés financiers ont été fortement ébranlés. L'ensemble des mesures fiscales et monétaires mises en place au cours des derniers mois devraient toutefois permettre une diminution ordonnée du rythme de croissance.

Malgré les mesures de stimulation monétaires en place, l'économie japonaise s'est contractée au deuxième trimestre. La consommation demeure faible et les exportations sont affectées par le ralentissement de l'économie chinoise.

Enfin, malgré les difficultés de la Grèce, l'Europe continue de ressentir les effets de la politique monétaire extrêmement stimulante mise en place l'an dernier. Le taux de chômage est en baisse et les exportateurs bénéficient de la faiblesse de l'euro. Bien que l'Allemagne demeure le moteur de l'économie européenne, le rebond de plusieurs autres pays, comme l'Espagne, est digne de mention.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

L'incertitude entourant le moment que choisira la Réserve fédérale américaine (Fed) pour procéder à une première hausse de son taux directeur a contribué à la volatilité des marchés au cours de l'été 2015. De fait, la Fed a maintenu le suspens jusqu'à sa rencontre du 17 septembre. Le faible niveau de l'inflation aux États-Unis, la faiblesse ponctuelle de l'économie mondiale et la forte volatilité des marchés financiers au cours de l'été ont incité la Fed à maintenir son taux directeur inchangé. Les propos de la présidente de la Fed, M^{me} Yellen, continuent toutefois de pointer vers une hausse du taux directeur avant la fin de 2015.

Au Canada, la situation est tout autre. Afin de continuer à stimuler une économie qui a montré des signes de faiblesse dans la première moitié de l'année, la Banque du Canada a annoncé une baisse de 0,25 % de son taux directeur le 15 juillet dernier. Le taux directeur s'établit donc à 0,50 %. À la lumière des indicateurs publiés depuis, on peut s'attendre à ce que la Banque du Canada maintienne son taux à ce niveau pour plusieurs mois encore.

La crainte d'un ralentissement de la croissance mondiale et la faiblesse de l'inflation aux États-Unis ont eu un effet sur la direction des taux obligataires au cours du trimestre. Bien qu'ils aient connu eux aussi une certaine volatilité, les taux de plus long terme terminent le trimestre en baisse, ce qui a été favorable aux marchés obligataires.

Notons que la divergence entre les politiques monétaires au Canada et aux États-Unis, conjuguée à la faiblesse de la demande pour les ressources naturelles, continue de mettre de la pression sur le huard. Son recul a été important, en particulier face au dollar américain.

MARCHÉS BOURSIERS

En juillet, les Bourses américaines et européennes ont enregistré des gains modestes. Les marchés évoluaient toutefois en dents de scie. La résolution de la crise grecque et les bonnes nouvelles économiques aux États-Unis suscitaient l'optimisme des investisseurs. En contrepartie, les doutes relatifs à l'évolution de la croissance en Chine et ses répercussions sur l'économie mondiale incitaient les investisseurs à se départir des actifs les plus risqués. Les marchés boursiers émergents et ceux des pays exportateurs de ressources naturelles ont donc été fortement affectés.

L'INCERTITUDE RELATIVE À LA HAUSSE DU TAUX DIRECTEUR AUX ÉTATS-UNIS A CONSTITUÉ UN FACTEUR SUPPLÉMENTAIRE DE TENSION SUR LES MARCHÉS.

La situation s'est aggravée en août et les marchés sont devenus chaotiques. Les investisseurs se sont mis à craindre un atterrissage brutal de l'économie chinoise, et la volatilité des marchés boursiers à travers le monde a fortement augmenté. L'incertitude relative à la hausse du taux directeur aux États-Unis a constitué un facteur supplémentaire de tension sur les marchés.

La volatilité s'est atténuée en fin de trimestre, mais les marchés ont tout de même terminé le trimestre en forte baisse.

À L'HORIZON

Au cours du troisième trimestre, la légère diminution des perspectives de croissance de l'économie mondiale a suscité des craintes de déflation qui ont entraîné des taux d'intérêt obligataires à la baisse un peu partout dans le monde. Ces marchés sous-estiment la vigueur de l'économie américaine et la solidité de la reprise en Europe.

Au cours des douze prochains mois, les États-Unis mèneront le bal de la croissance mondiale, ce qui sera favorable à l'économie canadienne. Les politiques monétaires des banques centrales à travers le monde continueront d'être accommodantes et soutiendront la croissance. La Réserve fédérale américaine et la Banque d'Angleterre seront dans un mode différent des autres banques centrales : elles poseront plutôt des gestes visant à normaliser leur politique pour la rendre plus conforme à leur rythme de croissance. Toutefois, les hausses de taux seront effectuées graduellement, de manière à ne pas nuire à la reprise et à éviter tout choc sur les marchés financiers.

Les marchés boursiers ont exagéré le risque de contagion de l'économie chinoise sur la croissance mondiale. Bien que plusieurs facteurs de risque demeurent présents, la forte demande intérieure aux États-Unis, l'environnement de faibles taux d'intérêt à travers le monde et le succès des interventions concertées des banques centrales soutiennent le scénario de croissance mondiale pour les 12 à 18 prochains mois.

Dans un tel contexte, les actions devraient livrer des rendements supérieurs aux obligations. Les perspectives de rendement des marchés boursiers nous paraissent particulièrement intéressantes sur les marchés boursiers outre-mer. L'évaluation des titres y est généralement plus raisonnable et le cycle économique y est moins avancé.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 25 SEPTEMBRE 2015

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,67	0,78	0,82	0,82	0,84	1,69	2,07	2,68	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	2,38	5,43	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,63 (2013-04-05)	10,544
OMNIBUS	1,01	6,19	7,28	7,52	6,21	4,76	4,40	6,67	24,334
DE PLACEMENT	3,99	9,58	10,00	9,61	6,82	5,10	3,82	7,30	26,754
REVENU MENSUEL	-11,51	-0,13	3,14	4,19	4,21	s.o.	s.o.	4,41 (2006-10-06)	9,399
OBLIGATIONS CANADIENNES	3,98	4,76	2,39	2,92	3,62	4,01	s.o.	5,00 (2001-03-16)	11,673
ACTIONS CANADIENNES	-6,58	5,86	7,34	7,57	5,44	4,35	4,70	8,14	21,862
ACTIONS INTERNATIONALES	11,49	14,13	18,33	17,27	12,52	5,28	1,87	5,03	11,484

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,54 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, aux fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 AOÛT 2015

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,83 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,29 %	OMNIBUS REVENU MENSUEL	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,27 %	DE PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,62 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,47 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,53 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2015-09-25	Écarts	2015-06-26	Écarts	2015-03-27	Écarts	2014-12-31	Écarts	2014-09-26
S&P/TSX (Toronto)	-7,5 %	13 378,57	-9,7 %	14 808,09	0,0 %	14 812,40	1,2 %	14 632,44	-2,6 %	15 026,77
S&P 500 (New York) **	2,3 %	2 571,69	-0,6 %	2 588,04	-0,3 %	2 596,72	8,7 %	2 388,52	8,0 %	2 211,77
MSCI EAO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-7,9 %	2 211,37	-5,4 %	2 338,45	-0,7 %	2 355,84	14,4 %	2 059,03	-0,5 %	2 070,31
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	3,8 %	982,9	1,1 %	972,40	-2,8 %	1 000,20	4,1 %	961,00	2,8 %	935,10

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE
UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS¹ AUX MEMBRES
DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE
L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) **MAINTENANT DISPONIBLE**

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec ^{MD} est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmq.com

COURRIEL

info@fondsfmq.com

